



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Le 20 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries, tenue le 20 juin 2024, à 19 h à la MRC de Roussillon, située au 260, rue Saint-Pierre à Saint-Constant.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac et président  
M. Jean-Michel Roy, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Daniel Grenier, conseiller municipal de la Ville de Candiac  
M. Michel LeBlanc, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Martin Gélinas, conseiller municipal de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Sylvain Bouchard, conseiller municipal substitut de la Ville de Sainte-Catherine  
M. Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant

Le quorum est constaté, sous la présidence de monsieur Normand Dyotte.

Mme Chantale Boudrias, conseillère de la Ville de Saint-Constant et M. André Camirand, conseiller municipal substitut de la Ville de Saint-Constant, présent à la séance plénière et absent à la séance publique dû à la présence du citoyen Michel Vachon.

Messieurs Claude Brosseau, directeur et Francis Pelletier, chef de division greffe et finance, et secrétaire-trésorier sont également présents.

À moins de mention au procès-verbal, le président de l'assemblée ne vote pas.

La séance est enregistrée pour la prise de note.

**1.0 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Il est 19 h 03.

**2024-06-085      Adoption de l'ordre du jour**  
**2.0**

Il est proposé par M. Michel LeBlanc, appuyé par M. Daniel Grenier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant :

7.1 Demande à la MRC de Roussillon d'un compte-rendu des démarches d'adoption du schéma de couverture de risques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-06-086      Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2024**  
**3.1**

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Jean-Michel Roy, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2024 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-06-087      Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2024**  
**3.2**

Il est proposé par M. Sylvain Bouchard, appuyé par M. Daniel Grenier, et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 4 juin 2024 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-06-088      Fin d'emploi d'un employé cols blancs**  
**4.1**

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de commis aux opérations division sud de l'employeur no. 1373;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Martin Gélinas, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 1373 rétroactivement au 14 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-089 Fin d'emploi d'un employé cols blancs**

**4.2**

CONSIDÉRANT le départ de l'employeur no. 1372;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Gélinas, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration mette fin au lien d'emploi avec l'employé no. 1372 le 21 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-090 Autorisation de signer la lettre d'entente 2024-003 avec le Syndicat des cols blancs de la RIAGS relative à la reconnaissance des vacances avec les années antérieures de travail**

**4.3**

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et les changements du marché du travail;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Régie de demeurer un employeur attractif et de s'outiller afin d'attirer la main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative à la reconnaissance des années d'expérience antérieure d'un nouveau salarié, aux fins de l'intégration dans l'échelon salarial du poste concerné et que cette lettre d'entente ne permet pas d'établir les vacances en reconnaissant les années d'expérience antérieure;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties que cette entente prendra la forme d'un projet pilote;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la lettre d'entente 2024-003 avec le Syndicat des cols blancs de la RIAGS relative à la reconnaissance des vacances avec les années antérieures de travail et autorise le président et le directeur de la Régie à signer cette lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-091**    **Autorisation de signer la lettre d'entente 2024-004 avec le Syndicat des cols**  
**4.4**            **blancs de la RIAGS relative au travail dans une autre fonction, hors syndicat**

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie à reconnaître et promouvoir les talents internes de ses employés;

CONSIDÉRANT la possibilité de promouvoir des employés cols blancs à des fonctions cadres;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols blancs ne prévoit aucune disposition pour accompagner les salariées dans cette transition;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties que cette entente prendra la forme d'un projet pilote;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration entérine la lettre d'entente 2024-004 avec le Syndicat des cols blancs de la RIAGS relative au travail dans une autre fonction, hors syndicat et autorise le président et le directeur de la Régie à signer cette lettre d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.1**            **Dépôt du rapport d'activités 2023 de la RIAGS**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'activités 2023 de la Régie.

**2024-06-092**    **Adoption du Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie**  
**5.2**

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté d'un cadre réglementaire (*Loi sur la sécurité incendie* et les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*) en matière de sécurité incendie, autant pour les activités de prévention des incendies que pour les opérations des pompiers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a mis à jour son Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Guide présente les bonnes pratiques et les techniques sécuritaires pour la planification et la gestion des opérations d'intervention des SSI;

CONSIDÉRANT QUE le Guide est conçu pour que les SSI puissent avoir la même base d'information et un langage commun tout en étant adaptable à la réalité de chacun;

CONSIDÉRANT QUE le Guide s'adresse aux responsables participant à la planification et à la gestion des opérations d'intervention, notamment les gestionnaires, les officiers, les pompiers et les préventionnistes;

CONSIDÉRANT QUE le Guide se réfère à quatre objectifs principaux qui visent à optimiser les ressources des SSI, à standardiser la gestion des interventions, à proposer un outil dynamique et à le rendre évolutif pour l'ensemble des SSI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration adopte les orientations du Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-06-093  
5.3**

**Adoption et autorisation de signature d'une directive de transfert de commandement**

CONSIDÉRANT la volonté d'établir une procédure standard pour le transfert de commandement lors d'incendies;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une transition fluide et efficace entre l'officier sortant et l'officier de grade supérieur prenant le commandement (article 13.2.4 Transfert de commandement du Guide relatif aux opérations des services de sécurité incendie);

CONSIDÉRANT QUE cette directive s'applique à tous les services de sécurité incendie de la MRC Roussillon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Martin Gélinas, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise la directive de transfert de commandement applicable à tous les services de sécurité incendie de la MRC Roussillon et autorise le directeur de la Régie à signer cette directive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-094**    **Adoption du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies**  
**6.1**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) prévoit notamment l'obligation pour les autorités régionales d'établir un schéma de couverture de risques fixant, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, et ce, conformément aux *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les *Orientations* proposent huit objectifs ayant pour but de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables à l'incendie ainsi que d'accroître l'efficacité des organisations responsable de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le premier objectif des *Orientations* s'énonce somme suit : «Compte tenu de l'efficacité éprouvée des mesures de prévention dans la lutte contre les incendies, faire reposer la protection des citoyens et du patrimoine contre l'incendie sur le recours, en priorité, à des approches et à des mesures préventives»;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif implique que chaque autorité doit, dans son schéma de couverture de risques, prévoir la conception et la mise en œuvre, par les autorités locales, d'une planification d'activités de prévention des incendies pour leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE le Guide vise à présenter la classification des risques et à préciser et à baliser les cinq programmes du premier objectif des *Orientations*;

CONSIDÉRANT QUE le Guide vise également à guider les services de sécurité incendie vers de bonnes pratiques, à optimiser la méthodologie de travail utilisée durant les inspections ainsi qu'à planifier les activités de prévention de façon efficiente.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration adopte les orientations du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-095**     **Demande à la MRC de Roussillon d'un compte-rendu des démarches**  
**7.1**             **d'adoption du schéma de couverture de risques**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie (R.L.R.Q., c S-3.4), la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon (MRC) doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération au ministre de la Sécurité publique (MSP) accompagné de l'avis de chaque municipalité locale pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries désirent connaître l'état de situation des démarches entreprises pour l'adoption du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration demande à la MRC de Roussillon un compte-rendu des démarches d'adoption du schéma de couverture de risques;

ET QUE cette résolution soit transmise au directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.1**             **Dépôt de la liste des salaires du mois de mai 2024 et des paiements de mai**  
**2024**

Le secrétaire-trésorier dépose deux (2) tableaux :

La liste des salaires au montant de 748 079,21 \$, selon la liste déposée en date du 20 juin 2024 et couvrant la période du 29 avril au 26 mai 2024;

La liste des paiements du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024, au montant total de 1 189 622,34 \$.

2024-06-096  
8.2

**Octroi de contrat – appel d’offres RICA-2024-01 – Acquisition d’appareils respiratoires**

CONSIDÉRANT le besoin d’acquérir de nouveaux appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l’Alliance des Grandes-Seigneuries a publié sur le SEAO (Système Électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec) le 30 mai 2024 une demande de soumissions publiques pour l’acquisition d’appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT le devis technique décrivant en détail les caractéristiques des appareils respiratoires;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues, les résultats sont les suivants :

<b>Nom de l’entreprise (soumissionnaire)</b>	<b>Montant (Taxes incluses)</b>
Protection Incendie CFS Ltée	282 042,16 \$
Aéro-Feu Ltée	328 541,06 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Daniel Grenier, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d’administration octroie le contrat pour l’acquisition d’appareils respiratoires au soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix soit Protection Incendie CFS Ltée, pour un montant total de 282 042,16 \$ incluant toutes les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres publiés sur le SEAO portant le numéro RICA-2024-01;

D’autoriser le secrétaire-trésorier de la Régie incendie de l’Alliance des Grandes-Seigneuries à signer, pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du règlement d’emprunt 2023-03 pour l’achat d’unités opérationnelles et leurs équipements accessoires.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-097**    **Octroi de contrat – appel d’offres RICA-2024-02 – Fourniture et livraison**  
**8.3**            **d’habits de combat échelonnées sur plusieurs années**

CONSIDÉRANT le plan de renouvellement d’habits de combats de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l’Alliance des Grandes-Seigneuries a publié sur le SEAO (Système Électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec) le 30 mai 2024 une demande de soumissions publiques pour la fourniture et livraison d’habits de combat échelonnées sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT le devis technique décrivant en détail les caractéristiques des d’habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE 1 soumission a été reçue, les résultats sont les suivants :

<b>Nom de l'entreprise (soumissionnaire)</b>	<b>Montant (Taxes incluses)</b>
Protection Incendie CFS Ltée	191 349,97 \$

CONSIDÉRANT QUE le bordereau de soumission prévoit une prévision d'unités pour plusieurs articles et que le montant qui sera effectivement payé variera en fonction du nombre d'unités qui seront effectivement commandées;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Martin Gélinas, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d’administration octroie le contrat pour la fourniture et livraison d’habits de combat échelonnées sur plusieurs années au soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix soit Protection Incendie CFS Ltée, pour un montant total de 191 349,97 \$ incluant toutes les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres publiés sur le SEAO portant le numéro RICA-2024-02;

D'autoriser le secrétaire-trésorier de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries à signer, pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

ET QUE cette dépense sera assumée par une appropriation du surplus de fonctionnements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-098 Autorisation de paiement – réparation du camion plateforme 1525**

**8.4**

CONSIDÉRANT QU'un bris de moteur du camion plateforme 1525 est survenu durant un appel, le rendant hors service;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-04-069 octroyant le contrat de services professionnels pour les pièces et la réparation du moteur, provenant de Camions Excellence Peterbilt, au montant de 57 119,89 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE lors des réparations, il a été constaté que d'autres éléments du camion se devaient d'être réparés pour une dépense supplémentaire de 26 418,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la facture totale s'élève à 83 537,93 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Grenier, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le paiement pour les réparations du camion plateforme 1525 par Camions Excellence Peterbilt au montant de 83 537,93 \$ incluant les taxes;

ET QUE cette dépense sera assumée à même le poste budgétaire entretien des véhicules numéro 02-220-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-099 Autorisation de travaux de carrosserie pour le camion plateforme 1525**

**8.5**

CONSIDÉRANT QUE le camion plateforme 1525 a un besoin de travaux de carrosserie (corrosion sous le pare-brise, rouille sur le devant du panier, corrosion

dans le compartiment arrière, réparation de l'ensemble de la carrosserie dont peinture);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront d'allonger la durée de vie du camion d'environ 10 ans et sa valeur marchande sera significativement augmentée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par L'Arsenal s'élève à 56 415,25 \$ incluant les taxes à moins que lors des travaux des bris supplémentaires soient détectés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise les travaux de carrosserie pour le camion plateforme 1525 par L'Arsenal au montant de 56 415,25 \$ incluant les taxes;

QUE le conseil d'administration autorise le directeur à approuver la réparation de bris détectés lors des travaux de carrosserie, jusqu'à concurrence de sa délégation de pouvoir de dépenser;

ET QUE cette dépense sera assumée à même le poste budgétaire entretien des véhicules numéro 02-220-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-100**  
**8.6**

**Autorisation de signature d'une procuration permettant aux représentants de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries de donner des droits d'usage**

CONSIDÉRANT QUE la Régie consent à ce que M. Claude Brosseau et M. Francis Pelletier soient autorisés :

- à inscrire la Régie aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Régie à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Régie à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Régie, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Régie et à agir au nom et pour le compte de la Régie, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation

avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Régie pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Sylvain Bouchard, et il est unanimement résolu :

QUE le conseil d'administration autorise le président et le directeur de la Régie à signer la procuration consentant à ce que M. Claude Brosseau et M. Francis Pelletier soient autorisés à remplir les tâches énumérées aux premiers « considérant » de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-101      Motion de félicitations à M. Martin Gélinas, conseiller de la Ville de  
8.7                    Sainte-Catherine**

CONSIDÉRANT les 30 ans de vie politique de M. Martin Gélinas, souligner lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE son engagement repose sur sa volonté de promouvoir un développement harmonieux de sa ville, sur la valorisation de l'implication citoyenne et du partage d'idée;

CONSIDÉRANT sa vision, son profond attachement et sa proximité avec sa communauté sont les pierres angulaires de 30 ans d'engagement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, et il est unanimement résolu incluant le vote «pour» du président de la Régie M. Normand Dyotte :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries félicite M. Martin Gélinas pour les 30 ans de vie politique à titre de conseiller de la Ville de Sainte-Catherine et les 7 ans à titre d'administrateur de la Régie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2024-06-102**    **Motion de félicitations à Mme Jocelyne Bates, mairesse de la Ville de Sainte-Catherine**  
**8.8**

CONSIDÉRANT QUE Mme Jocelyne Bates a reçu le prestigieux Prix Francine-Ruest-Jutras lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, venant reconnaître une carrière de plus de 30 ans au service des citoyens de la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction reconnaît l'excellence et le leadership des femmes en politique municipale et dans la gouvernance locale;

CONSIDÉRANT QU'elle est la première femme mairesse de Sainte-Catherine, élue en 1994, elle est aussi l'une des pionnières dans la région du Roussillon;

CONSIDÉRANT QU'elle est reconnue comme l'une des principales bâtisseuses de la municipalité, elle laisse un héritage riche et inspirant pour les générations futures;

CONSIDÉRANT son rôle fédérateur, trois régies intermunicipales ont vu le jour grâce à son leadership, favorisant la mutualisation des ressources pour les incendies, la police et les infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE ses réalisations continueront d'inspirer les générations futures et serviront de modèle pour les femmes en politique municipale.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Jean-Michel Roy, et il est unanimement résolu incluant le vote «pour» du président de la Régie M. Normand Dytotte :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries félicite Mme Jocelyne Bates pour le prestigieux Prix Francine-Ruest-Jutras, les 30 ans de vie politique à titre de mairesse de la Ville de Sainte-Catherine et les 9 ans à titre d'administratrice et présidente de la Régie;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.9**    **Motion de félicitations à l'attention des intervenants de l'événement survenu au 105, rue Breton à Saint-Constant**

M. Jean-Claude Boyer propose une motion de félicitations aux pompiers de la Régie, ainsi qu'aux autres intervenants pour leur travail lors de l'intervention au 105, rue Breton à Saint-Constant. Les membres du conseil, incluant le président, appuient unanimement cette motion de félicitations.

### **Période de questions**

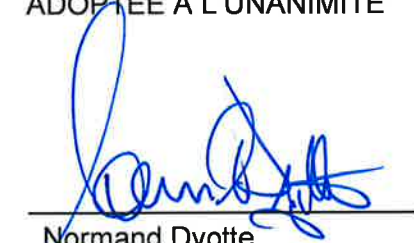
Il est procédé à une période de questions.

La période de questions débute à 19 h 12 et se termine à 19 h 27.

**2024-06-103    Levée de la séance**  
**12.0**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Gélinas, appuyé par M. Michel LeBlanc, et il est unanimement résolu de lever la séance à 19 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Dyotte  
Président



Francis Pelletier  
Chef de division greffe et  
finance, et secrétaire-trésorier